



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

19H00

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille dix huit, le 16 janvier, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 10 avril 2018, se sont réunis en dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, maire.

PRESENTS :

Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; M CAPUANO Giovanni; M CHAMPREDON Michel; M DERRAR Mohamed; Mme DIOUKHANÉ Coumba; Mme DURANTON Nicole; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; M HOUSSAIS Anthony; Mme KONTE Maryata; M LEFRAND Guy; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARAGLIANO Francine; Mme MARTIN Françoise; Mme MORLOCK Sabine; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M ROUSSEL Emmanuel; M SILIGHINI Gérard; M VEYRI Timour.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR.

ABSENTS :

Monsieur CAMOIN Emmanuel ; Monsieur GHZALALE Fouad ; Madame MORDRET Anaïs ; Monsieur QUENNEHEN Thierry ; Madame VILAIN Mireille.

◆ ◆ ◆ ◆

Procès Verbal du Conseil municipal du 5 février 2018

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce procès verbal.

1- Représentation de la Ville dans les Lycées - Désignation des représentants

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Monsieur Veyri s'abstient.

- DESIGNNE les représentants de la Ville d'Evreux au sein des lycées suivants :

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Aristide Briand – Conseil d'Administration	Mme Léon	M. Roussel
Lycée Aristide Briand – commission permanente	Mme Léon	M. Roussel
Lycée Augustin Hébert – Conseil d'Administration	M. Mané	M. Pavon
Lycée Augustin Hébert – commission permanente	M. Mané	M. Pavon
Lycée Léopold Senghor – Conseil d'Administration	M. Derrar	Mme Bandelier
Lycée Léopold Senghor – commission permanente	M. Derrar	Mme Bandelier
Lycée Modeste Leroy – Conseil d'Administration	M. Mané	Mme Mordret
Lycée Modeste Leroy – commission permanente	M. Mané	Mme Mordret

2- Dénomination de la rue Colonel Arnaud Beltrame

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

DENOMME

- **Rue Colonel Arnaud Beltrame**

Tenant : rue Edouard Feray

Aboutissant : rue Georges Bernard

3- Dénomination de voie - rue de la Légion d'honneur

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DENOMME
 - Rue de la Légion d'Honneur

Tenant : rue de l'Horloge

Aboutissant : allée des Soupirs

4- Dénomination de l'Esplanade Rolland Plaisance

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DENOMME
 - Esplanade Rolland Plaisance

Tenant : rue Voltaire

Aboutissant : rue Victoria Mxengé

5- Dénomination de la rue Hérissé

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

DENOME

- **Rue Hérissé**

Tenant : rue Victor Hugo

Aboutissant : rue de Pannette

6- Avenue Winston Churchill et rue Duguay-Trouin Convention de gestion avec ORANGE

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- CHOISIT la deuxième option - dite B - pour fixer la propriété et la gestion des réseaux de télécommunication des réseaux créés sur l'avenue Winston Churchill.

- CHOISIT la deuxième option - dite B - pour fixer la propriété et la gestion des réseaux de télécommunication des réseaux créés sur la rue Duguay-Trouin.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre l'opérateur ORANGE et la Ville d'Evreux, annexées à la présente délibération.
-

7- Avenue Winston Churchill et rue Dugay Trouin Enfouissement des réseaux aériens Convention SIEGE

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de répartition financière, les avenants, les actes à intervenir avec le SIEGE, pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique de l'électricité et de téléphone, avenue Winston Churchill et rue Duguay à Evreux.
 - AUTORISE le versement aux comptables du SIEGE, des sommes précitées, après remise, par le SIEGE, des tableaux récapitulatifs du coût et des participations résultantes.
-

8- Cession d'une maison 1 rue de la Justice

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- RETIRE la délibération L1 du 18 décembre 2017.
 - DECIDE la cession du bien cadastré en section XN n°134 sise 1 rue de la Justice à Evreux au profit de Madame Magalie PEUILLOT pour un montant de 180 000€.
 - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

9- Acquisition coteaux de Saint-Michel - Propriété de Monsieur CABRILLAC

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- RETIRE la délibération D5 du conseil municipal du 19 mai 2014.

- DECIDE l'acquisition d'une partie de la propriété de Monsieur CABRILLAC, cadastrée en section BY n° 31 et située rue de la Côte Blanche, pour une superficie d'environ 21a74ca et un montant de 5 448 euros.

- DIT que les frais d'acte notarié, de géomètre et de pose de clôture seront pris en charge par la Ville.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

10-Avenant à la convention d'étude de l'EPF Normandie sur la friche de l'hôpital Saint Louis

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « hôpital Saint Louis » à Evreux (27).
-

11-Taxe locale sur la publicité extérieure

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ABROGE la délibération du 15 décembre 2014 relative aux tarifs municipaux en tant qu'elle fixe les tarifs de la T.L.P.E pour l'année 2015.
-

12-Rapport portant sur les actions menées suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du stationnement urbain de la commune d'Evreux sur les exercices 2010 et suivants

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport des actions menées par la Ville suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du stationnement urbain sur la commune d'Evreux pour les exercices 2010 et suivants.
-

13-Transformation de la SEM Transurbain en Société Publique Locale, prise de participation de la Ville d'Evreux, approbation des statuts et désignation des représentants

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Leseigneur ne prend pas part au vote.

M. Champredon, M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, Mme Hannoteaux et Mme Konté s'abstiennent.

- SE PRONONCE favorablement sur l'entrée de la Ville d'Evreux au capital social de la SPL Transurbain, à hauteur de 10% ;
- SOUSCRIT au capital de la société à hauteur de 20 000 (vingt mille) euros en procédant au rachat de 250 actions de 80 euros chacune détenues par les actionnaires minoritaires privés ;
- APPROUVE le projet de statuts de la SPL annexé à la présente délibération ;
- PROCEDE à la désignation d'un représentant de la Ville d'Evreux au Conseil d'administration : Mme Diane LESEIGNEUR ;
- AUTORISE le représentant ainsi désigné à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de la société avec l'obligation de soumettre une fois par an le rapport annuel de la SPL au conseil municipal ;
- PROCEDE à la désignation d'un représentant de la Ville d'Evreux à l'assemblée générale de la société et le doter de tous pouvoirs à cet effet : Mme Diane LESEIGNEUR ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du capital de la SPL et, en tant que de besoin, à accomplir toutes les formalités légales ;
- INSCRIT les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative budgétaire.

14-Création d'un service commun stationnement-domaine public

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Champredon, M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, s'abstiennent.

- DECIDE la création d'un service commun stationnement et domaine public à compter du 01/05/2018 dont les coûts de fonctionnement seront supportés à 90 % par la Ville d'Evreux et à 10 % par Evreux Portes de Normandie.
- APPROUVE la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

15-Création d'un service commun direction architecture et bâtiments

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Champredon, M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, s'abstiennent.

- DECIDE la création d'un service commun architecture et bâtiments à compter du 17 avril 2018. Les coûts de fonctionnement seront supportés à 90 % par la Ville d'Evreux et à 10 % par Evreux Portes de Normandie à compter du 1er juillet 2018.

- APPROUVE la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation,
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.
-

16-Création d'un service commun direction énergie et climat

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Champredon, M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, s'abstiennent.

- DECIDE la création d'un service commun direction énergie et climat à compter du 01/05/2018 dont les coûts de fonctionnement sont supportés à 60 % par la Ville d'Evreux et à 40 % par Evreux Portes de Normandie..
 - APPROUVE la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation,
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.
-

17-Création d'un service commun pour la gestion, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et des espaces verts des bâtiments et équipements d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Champredon, M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, s'abstiennent.

- DECIDE la création d'un service commun pour la gestion, l'entretien et l'aménagement des espaces naturels et des espaces verts des bâtiments et équipements d'intérêt communautaire à compter du 17/04/2018. Les coûts de fonctionnement seront supportés à 70 % par la Ville d'Evreux et à 30 % par Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2018.
 - APPROUVE la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation.
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et leur annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.
-

18-Fixation du nombre de représentants du personnel aux commissions administratives paritaires communes à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel comme suit (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) :

Catégories	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants	Répartition dans les groupes hiérarchiques	
			Groupe de base	Groupe supérieur
A	4	4	3	1
B	4	4	1	3
C	8	8	3	5

19-Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique commun à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles et décision du recueil de l'avis des représentants de l'autorité territoriale

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 12 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'autorité territoriale

20-Création d'une commission consultative paritaire commune à Evreux Portes de Normandie, à la Ville d'Evreux, au CCAS et à la Caisse des Ecoles - Fixation du nombre de représentants du personnel

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel comme suit (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) :

Catégories	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
A	2	2
B	3	3
C	5	5

21-Demande d'agrément service civique volontaire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la demande d'agrément de la Ville auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure pour accueillir 32 jeunes volontaires sur la période 2018 – 2019 ;
- DECIDE le versement par virement bancaire de la prestation due au volontaire par l'organisme d'accueil ;
- DECIDE d'inscrire les sommes correspondantes au BS 2018 et BP 2019 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de cette opération.

22-Décision modificative N°2 Ville

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 au budget 2018

23-Décision modificative N°2 Pompes Funèbres

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 du budget annexe des Pompes funèbres 2018
-

24-Remboursement de la cotisation d'ateliers à deux familles

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement de cotisation 2017-2018 à Mme Cristel Esnault à hauteur de 125 euros ;
 - AUTORISE le remboursement de cotisation 2017-2018 à Mme Véronique Lesage à hauteur de 100 euros.
-

25-Conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence Centrale d'Achats

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les "Conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence Centrale d'achats"
 - AUTORISE le Maire ou son représentant à SIGNER ces " Conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence Centrale d'achats "
-

26-Achat de prestations d'impression et de distribution de supports de communication - Groupement de commande

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'impression et de distribution de supports de communication,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande ainsi que tous les documents y afférent,
- DECIDE que l'agglomération Evreux Portes de Normandie soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- ACCEPTE que les marchés soient attribués par la commission d'appel d'offres de l'agglomération Evreux Portes de Normandie pour les procédures formalisées,
- ACCEPTE l'attribution des marchés conclus en procédures non formalisées, par le président d'Evreux Portes de Normandie (coordonnateur du groupement) ou à son représentant,
- DESIGNNE le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

27-Subvention à l'association EURECONGO (EC)

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

M. Champredon ne participe pas au vote.

M. Silighini, M. Veyri, Mme Martin, Mme Hannoteaux et M. Capuano s'abstiennent.

- DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association EURECONGO
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et les avenants éventuels de l'association concernée
- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € seront prélevés sur le chapitre 65

28-Attributions Financières Subventions CEJ 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution des subventions ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes

29-Attributions Financières Passeport Temps Libre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution des subventions ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes

30-Le Logement familial de l'Eure - Ilot Saint Louis

Acquisition en VEFA d'une résidence Habitat Jeunes de 70 Logements collectifs -

Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 30%

D'UN MONTANT DE 310 463,40 €.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- RETIRE et REMPLACE la délibération L. 18 du 25.09.17
- DECIDE de garantir l'emprunt CDC d'un montant de 310 463,40 euros à hauteur de 30%, dans le cadre de l'opération d'acquisition en VEFA par le Logement Familial de l'Eure d'une résidence

Habitat jeunes comportant 70 logements collectifs, sur le site de l'ancienne maternité de l'Ilot Saint Louis à Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune d'Evreux accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 034 878,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 74832, constitué de 2 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

31-Garantie d'emprunt - Evreux - Rue de la Forêt Travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de garantir à hauteur de 20 % les emprunts contractés par SILOGE en vue de la réhabilitation de la résidence autonomie de la Madeleine, sous réserve des décisions des autres co-garants, soit pour la Ville d'Evreux une garantie de
 - 240 000,00 € pour l'emprunt CARSAT,
 - 53 278,00 € pour l'emprunt éco-prêt de la CDC,
 - 159 000,00 € pour l'emprunt Prêt PAM de la CDC.

32-Nomination de la directrice du SPIC "Pompes Funèbres"

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Carole PINSSON en qualité de directrice de la régie municipale « Service Public Industriel et Commercial Pompes Funèbres ».
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer auprès de Monsieur le Préfet le dossier de demande de modification d'habilitation afférent.
-

33-Fusion de l'école maternelle Joliot Curie avec l'école élémentaire Joliot Curie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la fusion de la maternelle Joliot Curie avec l'élémentaire Joliot Curie ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prononcer la fusion des écoles ci-dessus désignées ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la fermeture de l'école maternelle Joliot Curie ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'avis préalable du Préfet quant à la désaffectation de l'école maternelle Joliot Curie.
-

34-Modification de l'article 7 du règlement intérieur du réseau de lecture publique

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'article 7 du règlement intérieur du réseau de lecture publique
-

35-Vente du portfolio "Champs du signe"

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en vente de 200 (deux cents) exemplaires de cet ouvrage
 - FIXE le prix unitaire de vente de l'ouvrage à 25 (vingt cinq) euros
 - RESERVE les 100 (cent) autres exemplaires pour les dons et échanges
-

36-SAIEM AGIRE : transfert des garanties de 21 prêts, obtenues préalablement lors de financement d'opérations - Refinancement par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole Normandie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCORDE le transfert de la garantie sur les nouveaux emprunts souscrits dans les conditions suivantes :

Article 1

Le Conseil municipal de la Ville d'Evreux prend acte que la SAIEM AGIRE s'engage à rembourser par anticipation auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts ci-après détaillés pour un montant de 13 878 000 €, frais de remboursement inclus. Il donne son accord pour le transfert des garanties accordées à hauteur de 100% pour les emprunts ci-après énumérés au profit des nouveaux emprunts devant permettre leur remboursement anticipé.

Opérations concernées	N° de contrats de prêts	Année de réalisation	Durée	Fin du Prêt	Durée résiduelle	Montant initial	Montant RA	Intérêts courus sur RA	Total RA	Financements RA	
Melleville 2	414879	1994	32	2026	9	2 433 359	1 110 537	14 667	1 125 204	Caisse d'épargne 4 329 000 € Crédit Agricole 4 329 000 € Soit 8 658 000 € empruntés sur 12 ans dont 2 ans de différé d'amortissement	
	420297	1994	32	2026	9	2 341 490	1 068 861	6 794	113 655		
Résidence étudiante TR1	279481	1993	32	2025	8	1 746 468	756 988	15 218	772 206		
	355076	1992	32	2024	7	1 524 490	599 130	6 868	605 997		
Clos Madelon coll.	443090	1995	32	2027	10	1 511 130	776 735	12 932	789 667		
	449707	1995	32	2027	10	1 310 860	667 240	7 648	674 889		
	450026	1995	32	2027	10	1 678 358	854 300	6 867	861 167		
Verderie	435070	1994	32	2026	9	1 455 504	704 396	6 887	711 283		
Passot	458137	1996	32	2028	11	1 283 721	696 975	12 826	709 802		
	461881	1996	32	2008	11	1 915 391	1 029 815	13 601	1 043 416		
Clos Madelon ind	443047	1995	32	2027	10	1 142 024	591 283	11 887	603 169		
Résidence étudiante TR2	461732	1996	32	2028	11	1 253 479	639 121	8 441	647 562		
						19 596 274	8 533 381	124 635	8 658 017	8 658 000 €	
Maillot	886110	1999	32	2031	14	1 255 132	795 935	5 061	800 99	Caisse d'épargne 2 610 000 € Crédit Foncier 2 610 000 € Soit 5 220 000 € empruntés sur 12 ans dont 2 ans de différé d'amortissement	
	886111	2000	32	2032	15	132 165	81 424	392	81 816		
Vernon Coll	906393	2000	32	2032	15	1 261 384	792 286	2 294	794 580		
	906394	2000	32	2032	15	176 430	107 655	236	107 891		
	906396	2000	32	2032	15	1 645 991	1 033 861	2 993	1 036 854		
Scierie Coll	924991	2000	32	2032	15	1 337 666	885 211	13 238	898 449		
	924996	2000	32	2032	15	982 053	649 881	9 719	659 600		
	925005	2000	32	2032	15	311 836	206 360	3 086	209 446		
Scierie Ind	925001	2000	32	2032	15	937 622	620 478	9 279	629 757		
						8 040 280	5 173 091	46 299	5 219 390		5 220 000 €
						27 636 554	13 706 472	170 934	13 877 406		13 878 000 €

Article 2

Le Conseil municipal de la Ville d'Evreux accorde en conséquence sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts d'un montant global de 13 878 000 € souscrits par la SAIEM AGIRE, ci-après l'Emprunteur, auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie pour 4 329 000 €, le Crédit Foncier pour 2 610 000 € et le Crédit Agricole de Normandie pour 6 939 000 €.

Article 3 : Les caractéristiques financières de chaque ligne des prêts sont les suivantes

Ligne du Prêt 1 :

Ligne de prêt :	Refinancement encours CDC indexé sur Livret A Caisse d'Epargne de Normandie
Montant :	4 329 000 €
Durée de la phase d'amortissement :	10 ans
Durée du différé d'amortissement :	2 ans
Durée totale du prêt :	12 ans
Délai de versement	2 jours à réception de la demande de déblocage des fonds
Mise à disposition des fonds :	Au plus tard 12 mois à partir de l'édition contractuelle avec obligation d'un premier versement dans les 3 premiers mois. Déblocage sur décompte RA.
Périodicité des échéances :	Trimestrielle Payable à terme échu
Indexation :	Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel :	1,85% (valeur 10/2017) Sous réserve d'évolution des taux avant la signature du contrat
Profil d'amortissement :	Progressif (échéance constante)
Calcul des intérêts :	30/360
Garantie :	100% collectivité locale Ville d'Evreux
Remboursement anticipé :	Partiel ou total à chape date d'échéance selon prévu d'un mois Indemnité : 7% du CRD
Frais de dossier :	0,10% du capital emprunté

Ligne du Prêt 2 :

Ligne de prêt :	Refinancement encours CDC indexé sur Livret A Crédit Agricole Normandie Seine
Montant :	2 610 000 €
Durée de la phase d'amortissement :	15 ans
Durée du différé d'amortissement :	2 ans
Durée totale du prêt :	17 ans
Délai de versement	2 jours à réception de la demande de déblocage des fonds
Mise à disposition des fonds :	Au plus tard 12 mois à partir de l'édition contractuelle avec obligation d'un premier versement dans les 3 premiers mois. Déblocage sur décompte RA.
Périodicité des échéances :	Trimestrielle Payable à terme échu
Indexation :	Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,25% (valeur 10/2017) Sous réserve d'évolution des taux avant la signature du contrat
Profil d'amortissement :	Progressif (échéance constante)
Calcul des intérêts :	30/360
Garantie :	100% collectivité locale Ville d'Evreux
Remboursement anticipé :	Partiel ou total à chape date d'échéance selon prévu d'un mois Indemnité : 7% du CRD
Frais de dossier :	0,10% du capital emprunté

Ligne du Prêt 3 :

Ligne de prêt :	Refinancement encours CDC indexé sur Livret A Crédit Agricole Normandie Seine
Montant :	4 329 000 €
Durée de la phase d'amortissement :	10 ans
Durée du différé d'amortissement :	2 ans
Durée totale du prêt :	12 ans
Délai de versement	2 jours à réception de la demande de déblocage des fonds
Mise à disposition des fonds :	Au plus tard 12 mois à partir de l'édition contractuelle avec obligation d'un premier versement dans les 3 premiers mois. Déblocage sur décompte RA.
Périodicité des échéances :	Trimestrielle Payable à terme échu
Indexation :	Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel :	1,85% (valeur 10/2017) Sous réserve d'évolution des taux avant la signature du contrat
Profil d'amortissement :	Progressif (échéance constante)
Calcul des intérêts :	30/360
Garantie :	100% collectivité locale Ville d'Evreux
Remboursement anticipé :	Partiel ou total à chaque date d'échéance selon prévu d'un mois Indemnité : 7% du CRD
Frais de dossier :	0,10% du capital emprunté

Article 4 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne de Normandie, ou du Crédit Agricole Normandie Seine, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

37-SAIEM AGIRE : Transfert des garanties de 21 prêts obtenus préalablement lors du financement d'opérations - Refinancement par le Crédit foncier de France

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCORDE le transfert de la garantie sur le nouvel emprunt souscrit dans les conditions suivantes :

Article 1 :

La ville d'Evreux accorde sa garantie solidaire à la SAIEM AGIRE pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 2.610.000,00 Euros à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE.

Ce prêt est destiné à refinancer des prêts CDC indexés sur Livret A.

Article 2 :

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE sont les suivantes :

Montant : **2.610.000,00 €** (deux millions six-cent dix euros)

Phase de mobilisation : de la date de signature du contrat jusqu'au 30/06/2018

Phase de consolidation : 17 ans dont 2 ans de différé d'amortissement et 15 ans d'amortissement

Point de départ de la phase consolidation : 30/06/2018

Date de 1ère échéance du prêt : 30/06/2019

Date de dernière échéance du prêt : 30/06/2035

Amortissement du capital : progressif

Périodicité des échéances : annuelle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Conditions financières :

Période de mobilisation : Euribor 3 mois + marge de 0,90% - Index Euribor flooré à 0%, arrondi au 1/100ème de point supérieur

Période de consolidation : Taux fixe issu de la cotation proposée par le prêteur et acceptée par l'emprunteur. A titre indicatif selon données de marché du 26/12/2017 : taux fixe de 2,25%.

Le taux fixe définitif sera arrêté dans le document de confirmation de topage, après transmission de la délibération de l'organe statutairement compétent décidant le recours à l'emprunt aux conditions du prêt et autorisant son représentant à signer le contrat de prêt.

Frais de dossier : 2.610,00 €

Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800 € maximum : 3 000 €)

Article 3 :

La Ville d'Evreux renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du CREDIT FONCIER DE FRANCE, toute somme due au titre de ce prêt en principal à hauteur de 100%, augmentée des intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'auraient pas été acquittés par la SAIEM AGIRE à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt ou l'acte de cautionnement en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée.

La séance est levée à 20h55

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

